

## **CONSEIL MUNICIPAL DE VALSONNE RESUME DE LA REUNION DU 17 juillet 2015**

Vendredi 17 juillet, le Conseil Municipal se réunissait pour une dernière réunion avant la trêve estivale.

Le Maire, Patrick Bourrassaut a demandé au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de sécurité dans le village. Une subvention de 10 000 € du Sénateur Maire de Lyon Gérard Collomb devrait également être obtenue pour le projet de réaménagement des locaux du stade de football.

Le Conseil adoptait ensuite la motion proposée par l'Association des Maires de France visant à alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Le Maire rappelait à cette occasion l'ampleur de cette baisse pour sa commune. Diminution de 12 000 € par an sur trois exercices soit à terme moins 36 000 € de recettes. Cela représente plus de 30% de la capacité d'investissement de la commune.

Les travaux de sécurisation et de mise en accessibilité de l'école ont démarré et seront terminés fin août. L'inauguration est fixée au samedi 3 octobre matin.

La démolition de l'usine derrière la boulangerie commencera à la fin de l'été. Les nouveaux jeux au verger sont installés. Les travaux de finitions seront réalisés dans la semaine du 20 juillet.

Patrick Bourrassaut rappelait le spectacle « Kouban Les Grandes Voix Cosaques » organisé par le Centre Culturel Associatif du Beaujolais le 30 juillet prochain en l'église de Valsonne dans le cadre d'un partenariat initié par la COR.

Pour terminer, le Maire présentait rapidement les deux gros dossiers qui seront à l'ordre du jour du Conseil Municipal le vendredi 11 septembre prochain : l'arrêt projet du futur Plan Local d'Urbanisme qui a fait l'objet d'une présentation récente en réunion publique et la modification des statuts de la COR.

Le Maire soulignait la proposition équilibrée du Président Mercier qui a fait preuve d'une grande écoute pour amender le projet initial et obtenir le consensus de l'ensemble des 36 Maires de la Communauté. Par la prise de compétence sur le transport à la demande, un nouveau service pourra être mis en place par la COR à la Toussaint ce qui constitue un objectif ambitieux. La COR deviendra une Communauté d'Agglomération ce qui a pour avantage d'accroître les subventions de l'Etat sans rien changer en terme de fonctionnement. Enfin, pour accompagner cette évolution statutaire la commune de Valsonne verra ses allocations de solidarité augmentées d'environ 25 000 €.

Prochain conseil : vendredi 11 septembre à 20h30.